

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2044

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 28

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« et, au début, le mot : »ou« est supprimé » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.